

**Comptabilité - Exercice 2002 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires par affectation partielle de l'excédent d'investissement du CA 2001 du budget SSADPA - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à divers ajustements de crédits, par décisions modificatives au budget de l'exercice courant, et de doter certaines lignes de crédits complémentaires.

Les compléments de crédits demandés en dépenses s'élèvent à 232 383 €. Ils seront financés au Budget Principal :

- pour 26 940 € par transferts du compte de dépenses imprévues investissement inscrit au chapitre 918 du Budget Primitif 2002,

- pour 205 443 € par transferts du compte de dépenses imprévues fonctionnement inscrit au chapitre 938 du Budget Primitif 2002.

Ces propositions sont regroupées dans les tableaux ci-après, à savoir :

I. Vote de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses

II. Crédits complémentaires par affectation partielle de l'excédent d'investissement du CA 2001 du budget annexe SSADPA

III. Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les ajustements budgétaires en dépenses et en recettes, les transferts décrits en annexe sur les comptes de dépenses imprévues, ainsi que la reprise sur excédent d'investissement du budget annexe SSADPA,

- attribuer les subventions suivantes financées sur les dépenses imprévues :

- 8 398,97 € à l'Antenne Petite Enfance
- 593,99 € à l'Association Maison Verte
- 6 019,86 € à la Mutualité du Doubs
- 17 344 € à la Caisse des Ecoles
- 2 500 € au Secours Populaire Français
- 4 000 € au Centre Hospitalier Universitaire.

**I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses**

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives			
		Investissement		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Com Sec	<b>Budget Principal</b>				
92 020 6042 20200	<b>Redéploiement de crédits pour financer la participation financière au Syndicat Mixte du Marais de Saône</b> Administration générale de la collectivité - Achats et prestations de services				- 18 357,00
92 831 6554 02817 30000 17 18	Aménagement des eaux - Contributions aux organismes de regroupement - Syndicat mixte du Marais de Saône				18 357,00
90 822 2315 508 35000	<b>Participation de la Ville versée à la Communauté d'Agglomération pour la réalisation des travaux d'aménagement du parvis de la Gare Viotte</b> Voirie communale et routes - Installations, matériel et outillage techniques - Domaine de la voirie		- 18 233,00		
92 822 65715 35000	Voirie communale et routes - Subvention d'équipement de collectivités				18 233,00
92 824 6572 01615 33000 11 53	<b>Ajustement des crédits de l'opération d'aménagement de la galerie associative des Orchamps</b> Autres opérations d'aménagement urbain - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Galerie associative				- 26 630,00
92 824 61522 01615 33000 11 53	Autres opérations d'aménagement urbain - Entretien et réparations des bâtiments - Galerie associative				26 630,00
933	<b>Encassement de la part d'amendes revenant aux communes recouvrée par le service des douanes concernant un débit de boisson</b> Impôts et taxes non affectés - Autres produits exceptionnels			1 358,00	

## I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses (suite)

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives			
		Investissement		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
92 020 7718 20200	Com Sec 01 01 <b>Apurement des rattachements et redéploiement de crédits</b> Administration générale de la collectivité - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			197 229,00	
938 938 20200	01 01 Dépenses imprévues				180 000,00
92 020 61558 97025 10100 01 15	Administration générale de la collectivité - Autres biens mobiliers - Installations téléphoniques				13 845,00
92 322 6068 02814 52020 06 36	<b>Ajustement de la prévision budgétaire suite à la mise en place de la régie pour la boutique du Musée du Temps</b> Musées - Autres matières et fournitures - Boutique Musée du Temps				17 000,00
92 322 7088 02814 52020 06 36	Musées - Autres produits d'activités annexes - Boutique Musée du Temps			17 000,00	
932 74833 89111 20200 01 01	<b>Ajustement de la prévision budgétaire de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP) - Arrêt Pantin</b> Dotations et participations non affectées - Fonds national de compensation de la taxe professionnelle			26 817,00	
	<b>Total Budget Principal en euros</b>	<b>0,00</b>	<b>- 18 233,00</b>	<b>242 404,00</b>	<b>229 078,00</b>

*I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses (suite)*

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives			
		Investissement		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	<b>Budget Eaux</b>				
992 7718 30700	11 46 Apurement des rattachements Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			41 040,00	
	<b>Total Budget Eaux en euros</b>			<b>41 040,00</b>	
	<b>Budget Forêts</b>				
92 92 7718 34000	17 21 Apurement des rattachements Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			112,00	
	<b>Total Budget Forêts en euros</b>			<b>112,00</b>	

**II - Crédits complémentaires par affectation partielle de l'excédent d'investissement au CA 2001 du budget SSADPA**

Imputation	Opération	Montant demande de crédits complémentaires	Votes de crédits repris au Budget SSADPA par décisions modificatives par affectation partielle de l'excédent d'investissement du CA 2001	
			Investissement	Fonctionnement
<b>Budget SSADPA</b>				
995 2182 00519	Matériel de transport - SSADPA	5 000,00	5 000,00	
	<b>Total budget SSADPA</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	

**III - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues**

Imputations	Opération	Montant demande crédits complémentaires	Crédits accordés Transfert des comptes de dépenses imprévues	
			Investissement CH 918	Fonctionnement CH 938
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
<b>Relations Publiques</b>				
92 024 6257 200	Fêtes et cérémonies - Complément budget	15 000		15 000
<b>Informatique et Télécommunications</b>				
92 020 6262 10100	Ajustement des crédits de télécommunication	30 000		30 000
<b>Marché - Beaux-Arts</b>				
92 91 6282 10500	Ajustement crédits de surveillance	20 105		20 105
92 91 6283 10500	Ajustement crédits de nettoyage	9 480		9 480
<b>Administration Générale</b>				
92 020 6574 20500	Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français	2 500		2 500
92 020 65737 20500	Subvention exceptionnelle au Centre Hospitalier Universitaire de Besançon - Programme de vidéo-transmission	4 000		4 000

**III - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues (suite)**

Imputations	Opération	Montant demande crédits complémentaires	Crédits accordés Transfert des comptes de dépenses imprévues	
			Investissement CH 918	Fonctionnement CH 938
<b>Enseignement et Oeuvres Scolaires</b>				
92 251 60623 21100	Enseignement et oeuvres scolaires - Restaurants scolaires	92 000		92 000
92 421 65736 21100	Enseignement et oeuvres scolaires - Subvention à la Caisse des Ecoles pour versement des bourses de vacances	17 344		17 344
<b>Bâtiment</b>				
90 020 2184 510 33000	Achat de mobilier	19 000	19 000	
<b>Petite Enfance</b>				
92 64 6574 93013 44000	Ajustement 2002 des subventions du Contrat Enfance suite à la décision du Comité de Pilotage	7 689		7 689
92 64 6574 95029 44000	Antenne Petite Enfance Crèches et Haltes	711		711
92 64 6574 93014 44000	Antenne Petite Enfance Centre de Loisirs	594		594
92 64 6574 94022 44000	Maison Verte Mutualité du Doubs	6 020		6 020
<b>Bibliothèques</b>				
90 321 2188 509 45000	Bibliothèques - Acquisition d'un lecteur reproducteur	7 940	7 940	
	<b>Total Budget Principal</b>	<b>232 383</b>	<b>26 940</b>	<b>205 443</b>

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2002.